

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Réunion du jeudi 14 mars 2019**  
**COMPTE-RENDU**

Date de convocation : vendredi 8 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 32

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Daniel BAYART - Jacky BIDAULT - Sylvie BLANDIN - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - Jean-Yves CALAIS - François CHARLIER - Patrick COLLET - Jean-Claude COURANT - Dominique DELAFOSSE - Maryannick DESHAYES - Jean-Pierre DUVERE - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Monique KWASNY - Marie-Joëlle LENFANT - Fernand LENOIR - Bernard LEROY - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Patrick MADROUX - Dominique MEDAERTS - Guillemette NOS - Jacky PAUMIER - Hervé PICARD - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Nadine TERNISIEN - Christian WUILQUE.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Fadilla BENAMARA - Jean CARRE - Jean-Claude CHRISTOPHE - Didier DAGOMET - Alexandre DELACOUR - Thierry DELAMARE - Jean-Michel DERREY - René DUFOUR - Catherine DUVALLET - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky FLEITH - Daniel JUBERT - Laurence LAFFILLE - Yves LANIC - Jean-Jacques LE ROUX - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Céline LEMAN - Alain LEMARCHAND - Gaëtan LEVITRE - Pierre MAZURIER - Jean-Marc MOGLIA - Didier PIEDNOEL - Caroline ROUZEE - Hubert ZOUTU.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vincent VORANGER

**Secrétaire : Anne TERLEZ**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Politiques Publiques Durables	Restitution des travaux du Conseil de Développement Durable sur la mise en place d'une politique agricole à l'échelle de l'agglomération	Jean-Pierre CABOURDIN
2	Transports et Déplacements	Présentation/Validation de la sculpture de Romain REVEILHAC à installer sur le parcours du futur BHNS	Bernard LEROY
3	Service Administration générale et accueil	CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - ADMINISTRATION GENERALE - Paiement de la quote-part dont est redevable la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre du remboursement d'un emprunt contracté par le GIP Marité et de sa participation 2018 au GIP Marité - Autorisation	Patrick MADROUX

N°	SERVICE	INTITULE	PLUS
4	Direction Générale des Services	SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Comité départemental d'athlétisme de l'Eure - Meeting d'athlétisme de Val de Reuil - Signature d'une convention - Autorisation	François-Xavier PRIOLLAUD
5	Service Administration générale et accueil	SUBVENTIONS - COMMUNICATION - Promotion du territoire - Marathon Seine-Eure - Convention avec l'association Marathon Sport Evénement en vue de l'organisation du 15e marathon et Ekiden Seine-Eure - Autorisation	Bernard LEROY
6	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adhésion 2019 à l'association PÔLE TES - Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
7	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Fleurs & Jardins - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
8	Service Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI contracté par la Fondation de l'Armée du Salut pour une opération de réhabilitation et extension d'une pension de famille de 22 logements - 23 rue du Carbonnier - La Haye Malherbe - Autorisation	Richard JACQUET
9	Service Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par EURE HABITAT pour une opération de réhabilitation de 29 logements individuels - Les Hautbois à Val de Reuil - Autorisation	Richard JACQUET
10	Service Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par le Foyer Stéphanois pour une opération de réhabilitation de 53 logements collectifs - Voie du Sanglier à Val de Reuil - Autorisation	Richard JACQUET
11	Service Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 8 logements - Rue du Val Martin à Terres de Bord (Montaure) - Autorisation	Richard JACQUET
12	Direction de la Voirie et des liaisons douces	SUBVENTIONS - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Convention de partenariat avec l'Office National des Forêts pour le festival Branche & Ciné - Autorisation	Anne TERLEZ
13	Direction du Pôle Familles et politiques solidaires	SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Mobilité urbaine pour tous - Reconduction du dispositif pour une durée d'un an - Autorisation	Anne TERLEZ
14	Direction du Pôle Familles et politiques solidaires	SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Forum LES EMPLOIS EN SEINE 2019 - Participation financière - Autorisation	Anne TERLEZ
15	Direction du Pôle Familles et politiques solidaires	SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Association PIMMS Seine-Eure - Financement 2019 - Signature d'une convention - Autorisation	Anne TERLEZ
16	Direction du Pôle Familles	SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES	Anne TERLEZ

N°	SERVICE	INTITULE	ÉLUS
	et politiques solidaires	- Mission locale Louviers Val de Reuil Andelle - Participation financière pour l'année 2019 - Autorisation	
17	Tous	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 28 mars 2019	Bernard LEROY
18		Questions diverses	

## II RESTITUTION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE AGRICOLE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION :

Monsieur LEROY ouvre la séance en rappelant que *« l'agglomération n'a pas la compétence Agriculture mais qu'il faut prendre en compte ce paramètre important : 32 % de la superficie de notre territoire sont occupés par des surfaces agricoles.*

*Cela ne va pas sans causer des problèmes de coexistence entre l'urbain et le rural, sur les voiries ou, encore sur l'aménagement de notre territoire. Pour autant, l'agriculture offre de belles opportunités de développement de circuits courts, d'alimentation de qualité, de réflexion commune avec la Métropole rouennaise.*

*Ce soir, Jean-Pierre CABOURDIN va nous restituer les travaux particulièrement intéressants menés par le C2D ».*

Monsieur CABOURDIN rappelle, brièvement, que le C2D a mis en place des groupes de travail éphémères, saisis sur un sujet spécifique. La question de la politique agricole a engendré des débats de qualité, ayant donné lieu à de nombreuses contributions.

*« Beaucoup de conclusions font sens, se félicite-t-il. Le rapport que nous vous remettons condense les avis émis par le C2D sur la mise en place d'une politique agricole avec, bien entendu, l'ouverture de pistes de travail ».*

Monsieur CABOURDIN rappelle que l'agglomération n'est pas compétente en matière d'agriculture. Il souligne que ce secteur, constitué de 170 exploitations, représente 1% de la richesse totale produite sur le territoire.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur CABOURDIN présente les résultats de la réflexion menée par le groupe de travail instauré sur cette question spécifique.

**Voir page suivante.**

# Projet de Politique Agricole de la CASE

## Introduction

Premier exercice de débat organisé par le C2D sur un sujet précis avec un public sélectionné parce que concerné qui s'est volontiers prêté à l'exercice.

Satisfaction du C2D sur de nombreux points :

- Facilité de recrutement d'une équipe mixte, variée et motivée
- Qualité des débats et des apports individuels
- Clarté et concision des conclusions et recommandations qui pourront aider les élus communautaires dans leurs choix.

Le C2D remercie tous les élus de l'Agglo Seine Eure et son président de nous avoir ouvert leur tribune. Nous allons nous employer à renouveler l'expérience sur d'autres sujets.

# Projet de Politique Agricole de la CASE

Contribution de citoyens de notre territoire via le C2D :

- Mmes Salaun A. et Michaud M. et MM. Chanu E. et Viel J. de la chambre d'agriculture
- Mme Hibon ML exploitante de la Foulonnière (chambres d'hôtes à Louviers)
- Mme Labiffe M. exploitante maraîchère à l'EARL du Chêne
- Mme Crevel L. et Plancq L. Animateurs locaux Terres de Liens Normandie
- MM. Tierce G. consultant à Agriculture Biologique Normandie
- M. de Feuardenet JL retraité, ancien membre du CESE, expert pêche maritime
- MM. Switala O. et Bavent PJ et Mme Labigne C des services de l'Agglo en charge des milieux naturels et du développement durable
- MM Cabourdin JP et Moreau F. du C2D

Et celles et ceux qui nous ont suivi :

- M. Lebars O. Directeur de la régie des 2 Airelles
- M. Manchon V. membre de la FNJA 27 et créateur de la société
- Mme Ducardonnet S. services développement économique de l'Agglo

# Projet de Politique Agricole de la CASE

Projet de Territoire Axe 3 Objectif 2 : bâtir une politique agricole conciliant les modes de vie urbains et le cadre de vie rural

## POURQUOI ?

La politique agricole a une **portée transversale étendue**

- préservation des paysages et de la biodiversité
- relation de la population au monde et aux métiers du vivant
- Alimentation, circuits courts
- identité du territoire
- développement durable,
- innovation, emploi

Elle touche de nombreux sujets qui participent à la **Haute-Qualité de Vie** que nous voulons promouvoir

- qualité des relations entre péri-urbains et ruraux
- qualité de l'alimentation et santé
- beauté et diversité des paysages alliant forêts, cours et plans d'eau et terres agricoles

# Projet de Politique Agricole de la CASE

## Quelle AMBITION pour la CASE ?

Positionner l'Agglo Seine Eure au cœur des choix qui affectent ses espaces naturels et agricoles, et les activités qui s'y rapportent (au côté des autres intervenants : communes, SAFER, Chambre d'Agriculture, Département et Région)

Faire de la population de l'Agglo Seine Eure, une amie de l'Agriculture et du monde du vivant

L'Agglo Seine Eure est reconnue comme un partenaire important par les producteurs biologiques à qui elle apporte son soutien

L'Agglo Seine Eure est reconnue pour ses pratiques innovantes en matière d'agriculture durable

# Projet de Politique Agricole de la CASE

## COMMENT Y PARVENIR ?

Prise de la compétence « Agricole » par la CASE qui pourrait l'organiser au sein d'un pôle Alimentation – Agriculture et Forêts – Circuits courts et travaillerait sur notre Plan Alimentaire territorial en conjonction avec la métropole et les EPCI voisins

Agir pour faciliter l'installation, la transmission et la reprise d'exploitations (en partenariat avec Terres de Liens, la SAFER et la chambre d'agriculture)

Favoriser l'innovation avec une pépinière et un incubateur d'entreprises AA

Favoriser le développement d'activités de première transformation (abattoir local, conserverie,...) et organiser un marché de producteurs locaux dans des zones centrales,

Créer une fête de l'économie rurale et du monde du vivant sur le modèle de la fête de la science

Le tout avec une démarche « Développement économique »

Au terme de cette présentation, Madame DESHAYES ouvre le débat :

*« Au chapitre des ambitions, je n'ai pas vu grand-chose sur la défense de la biodiversité ; notamment sur le plateau qui est un secteur de cultures intensives ».*

Pour Monsieur LEROY, ce secteur subit actuellement *« un agri-bashing totalement injustifié »*. Rappelant sa volonté de faire de l'agglomération *« un territoire ami de l'agriculture »*, il souligne que, jusqu'à un passé très proche, il n'y avait aucun article dans le magazine de l'agglomération pour mettre en lumière ce secteur d'activité ; ce qui est désormais réparé.

De son côté, Madame DESHAYES évoque le projet *« d'ouverture d'un magasin en circuit court ; un magasin de producteurs en agriculture biologique et en agriculture conventionnelle, localisé au plus proche des zones urbaines »*.

Sur ce point, Monsieur CABOURDIN estime que la compétence Agriculture pourrait être insérée dans la compétence Développement économique.

Madame DESHAYES aborde ensuite le projet de conserverie à développer au pôle d'agriculture biologique des hauts-Prés. :

*« Le projet est, me semble-t-il, suspendu. Cela pose un vrai problème aux agriculteurs qui produisent leurs légumes en fonction des saisons. L'été, par exemple, les cantines scolaires sont fermées et les légumes n'ont plus de débouchés ».*

*« Face à des investissements lourds, l'association YSOS n'a pas donné suite, confirme Monsieur LEROY. Nous recherchons des solutions alternatives ».*

La fermeture de l'abattoir du Neubourg est évoquée.

Monsieur LEROY manifeste sa surprise et Monsieur CABOURDIN précise :

*« La situation actuelle est engendrée par les grands monopoles qui exigent la fermeture des petites unités, à leurs yeux pas assez rentables ou à l'hygiène mal assurée. C'est préjudiciable à*

*l'abattage des ovins. C'est un sujet qui dépasse la cadre de notre territoire, d'abattoir mobile est menée dans la Manche. Cet abattoir pourrait gagner des parts de marchés en venant sur notre territoire. C'est un vrai sujet » constate-t-il.*

*« Il faut que cela soit à l'échelle de la région ! »* intervient Monsieur CHARLIER.

Un membre du C2D précise :

*« Nous avons actuellement un abattoir départemental qui fait tout son possible pour que les circuits courts ne se développent pas. On est loin de l'agriculture durable ! Résultat, il n'y a plus d'abattage au Neubourg et les bestiaux sont désormais abattus dans le Maine et Loire. Dans ces conditions, il est impossible de mettre en place des circuits courts. Pour y parvenir, il faudra un abattoir entre Rouen et Louviers, Vernon ou Le Neubourg.*

*Il faut savoir que l'agriculture de notre secteur est le fruit d'une histoire géologique, avec les plateaux ou certains secteurs manquent d'eau et les vallées ainsi qu'une histoire commerciale marquée par la prépondérance de la culture des céréales.*

*Concernant la crise que rencontre actuellement l'élevage, on a jeté l'éponge car les tarifs imposés par les grands groupes font qu'il n'y a plus de marge.*

*Avec le réchauffement climatique, de nombreux secteurs se retrouveront en manque d'eau. Il faudra donc créer des réserves sans pomper dans les nappes. Comment ? Je ne le sais pas. S'il n'y a pas de réserves d'eau, on fera du circuit court, avec des fruits et des légumes.*

*J'ai un rêve : aller dans Louviers et ouvrir la porte d'un magasin de producteurs où les gens achèteraient local, biologique ou non, frais ou en conserve, du safran ou des granulés de paille ».*

Monsieur LEROY précise que l'agglomération travaille sur la création d'un abattoir de volailles.

Revenant sur la question de l'eau, Madame DESHAYES propose que l'eau des stations d'épuration soit utilisée pour l'arrosage.

*« Nous le faisons déjà sur ECOPARC, pour le lavage des véhicules, avec une filtration poussée à 7 microns, rappelle Monsieur PETIT. Mais l'ARS n'est pas du tout favorable au recyclage de l'eau pour arroser les cultures »* regrette-t-il.

Un membre du C2D propose de délivrer une « charte de bon voisinage » lors de la délivrance des permis de construire en secteur rural. *« Dans les campagnes, nous avons des moissonneuses-batteuses qui circulent, on épand du fumier. Il faut que les gens qui s'installent en aient conscience. D'ailleurs, un groupe de travail sur la circulation des véhicules agricoles dans l'agglomération a été institué. J'en remercie le Président LEROY ».*

Madame TERLEZ émet une remarque sur la transition :

*« Chacun doit prendre sa part de responsabilité. Les porteurs de projet doivent aussi se manifester. Il faut savoir que l'agglomération n'assumera pas une conserverie gérée en régie. De plus, des propositions structurantes pour le territoire sont refusées par les communes pour des raisons de coût. L'agglomération doit jouer un rôle d'ensemblier »* estime-t-elle.

Monsieur PICARD informe l'assemblée que la sucrerie Südsucker, localisée dans le Calvados, ferme. Les betteraves seront désormais acheminées vers Etrépagny. La circulation des poids-lourds dans l'agglomération n'en sera que plus importante.

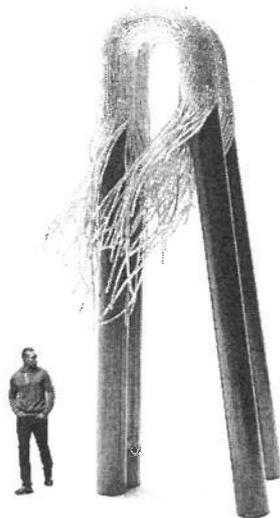
Retenant « l'excellente idée d'organiser une fête de l'agriculture », Monsieur LEROY remercie Monsieur CABOURDIN et les différents intervenants « pour ce travail très complet ».

## **II/ PRESENTATION/VALIDATION DE LA SCULPTURE DE ROMAIN REVEILHAC A INSTALLER**

## SUR LE PARCOURS DU FUTUR BHNS :

Accusé de réception en préfecture  
027-200035665-20190502-CRB0319-AU  
Date de télétransmission : 02/05/2019  
Date de réception préfecture : 02/05/2019

Monsieur LEROY ouvre la discussion en rappelant que la commande de cette sculpture s'inscrit « dans le 1% culturel que les aménageurs doivent consacrer à la création et à l'installation d'œuvres d'art. Il s'agit d'une œuvre abstraite, réalisée par un artiste qui travaille à Andé ».



Monsieur JAMET suggère que « cette œuvre soit installée à l'entrée de Val de Reuil, sur la route des falaises, où elle ponctuera le paysage dans un secteur un peu monotone ».

Monsieur LEROY souhaite que le choix de cette œuvre, d'un coût de 200 000 €, résulte d'une décision collective.

Monsieur JAMET indique que la Ville de Val de Reuil prendra à sa charge la somme de 60 000 € ; les 140 000 € restants étant financés par l'agglomération.

Monsieur DELAFOSSE estime que le prix de cette œuvre est très cher.

Monsieur LEROY précise que sa réalisation prendra un an dans la mesure où 25 000 points de soudure à l'inox devront être réalisés.

Monsieur DUVÉRE « trouve cette sculpture magnifique. Le prix ne représente rien par rapport à l'œuvre. Il ne doit pas interférer dans le choix final ».

Pour Monsieur LOEB, « le prix n'est pas exorbitant et c'est de l'art innovant ».

La commande de cette sculpture est validée par le Bureau communautaire.

En aparté à cette discussion, Madame DESHAYES maintient que « le nom Seine-Eure avenue ne lui plaît pas ».

**III/ DB2019-1 - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - ADMINISTRATION GENERALE - Paiement de la quote-part dont est redevable la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre du remboursement d'un emprunt contracté par le GIP Marité et de sa participation 2018 au GIP Marité - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le Bureau communautaire accepte, **par 31 voix POUR et 1 voix CONTRE** le versement de la somme de 21 053 € au GIP *Marité* au titre de la quote-part statutaire de la Communauté d'agglomération relative au remboursement de l'annuité de l'emprunt (capital et intérêts) et de l'investissement 2018.

Comme à son habitude, Monsieur JAMET justifie son vote Contre par le fait qu'il avait été promis que ce bateau accueillerait des milliers d'enfants et que cette promesse n'a pas été tenue.

Monsieur MADROUX rappelle, une nouvelle fois, que la situation a changé avec le retrait de la Ville de Rouen du GIP et le départ du bateau vers Granville ; son port d'attache depuis 2012.

**IV/ DB2019-2 - SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Comité départemental d'athlétisme de l'Eure - Meeting d'athlétisme de Val de Reuil - Signature d'une convention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire accepte, à l'unanimité, de conclure une convention formalisant les modalités d'organisation de l'édition 2019 du meeting d'athlétisme international dans la salle Jesse Owens, à Val de Reuil, ainsi que la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à hauteur de 30 000 € TTC.

**VI/ DB2019-3 - SUBVENTIONS - SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACCUEIL - COMMUNICATION - Promotion du territoire - Marathon Seine-Eure - Convention avec l'association Marathon Sport Événement en vue de l'organisation du 15e marathon et Ekiden Seine-Eure - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire accepte, à l'unanimité, de conclure une convention cadre formalisant l'organisation de l'épreuve et le versement de la somme de 76 500 € à l'Association *Marathon Sport Événement* pour l'organisation de la quinzième édition du Marathon&Ekiden Seine-Eure.

**VII/ DB2019-4 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adhésion 2019 à l'association PÔLE TES - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire accepte, à l'unanimité, l'adhésion à l'association Pôle TES pour un montant total de 6 000 euros au titre de l'année 2019.

**VIII/ DB2019-5 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Fleurs & Jardins - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS le Bureau communautaire accepte, à l'unanimité :

- de verser une subvention d'un montant de 5 000 € T.T.C. à l'association *Fleurs & Jardins*,
- de conclure une convention avec cette association afin de formaliser les conditions de versement de la subvention.

**VIII/ DB2019-6 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI contracté par la Fondation de l'Armée du Salut pour une opération de réhabilitation et extension d'une pension de famille de 22 logements - 23 rue du Carbonnier - La Haye Malherbe - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

**ARTICLE 1** – la Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 421 592 € représentant 40% d'un emprunt d'un montant total de

1 053 980 € que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de prêt n°U034210.

Ce prêt constitué d'une ligne de prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation/construction de 22 logements PLAI d'une maison relais sise Rue Carbonnier à la Haye Malherbe.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**IX/ DB2019-7 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par EURE HABITAT pour une opération de réhabilitation de 29 logements individuels - Les Hautbois à Val de Reuil - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, **à l'unanimité** :

**ARTICLE 1** – la Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 728 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°91749 constitué de 1 Ligne du Prêt.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**X/ DB2019-8 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par le Foyer Stéphanois pour une opération de réhabilitation de 53 logements collectifs - Voie du Sanglier à Val de Reuil - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, **à l'unanimité** :

**ARTICLE 1** – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **445 748 €** souscrit par l'Emprunteur auprès

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 10000580852.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**XI/ DB2019-9 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 8 logements - Rue du Val Martin à Terres de Bord (Montaure) - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

**ARTICLE 1** – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 85 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 348 627 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°91462 constitué de 4 Lignes du Prêt.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**XII/ DB2019-10 - SUBVENTIONS - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Convention de partenariat avec l'Office National des Forêts pour le festival Branche & Ciné - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire accepte, par 31 voix POUR et 1 voix CONTRE, de verser une participation financière de 30 000 € TTC en soutien à l'Office National des Forêts, dans le cadre de l'organisation du festival « Branche et Ciné » 2019.

**XIII/ DB2019-11 - SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Mobilité urbaine pour tous - Reconduction du dispositif pour une durée d'un an - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- valide la reconduction du dispositif « mobilité urbaine pour tous » de l'Agglomération pour l'année 2019,

- valide la participation financière de 209 030 € versée par l'Agglomération pour la mise en œuvre des actions du pôle mobilité insertion et décomposée de la façon suivante :
  - o IFAIR "Pôle mobilité et insertion" : 157 030 €,
  - o IFAIR "mobilité psychologique" : 15 000 €
  - o Espace des deux rives "Auto-école associative" : 37 000 €.

**XIV/ DB2019-12 - SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Forum LES EMPLOIS EN SEINE 2019 - Participation financière - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 1 200 € à l'Association *Carrefours pour l'Emploi* dans le cadre du forum "Les Emplois en Seine" 2019 ;

**XV/ DB2019-13 - SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Association PIMMS Seine-Eure - Financement 2019 - Signature d'une convention - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'apporter un concours financier à hauteur de 120 000 € à l'association PIMMS Seine-Eure au titre de l'année 2019.

**XVI/ DB2019-14 - SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Mission locale Louviers Val de Reuil Andelle - Participation financière pour l'année 2019 - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'apporter son concours financier à hauteur de 141 840 € à la Mission Locale pour l'année 2019 au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

**XVII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019 :**

A l'exception d'un court échange de vues sur le transfert du domaine public fluvial de l'Etat vers l'agglomération pour les rivières Eure et Iton, l'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

**XVIII/ QUESTIONS DIVERSES :**

**Fusion CASE/CCEMS :**

Un 2<sup>e</sup> groupe de travail sera consacré à la fusion. Il s'intéressera à la revue des projets de territoire et aux initiatives à mener pour rapprocher les populations.

**Contrat Culture du CD27 :**

Alexandre RASSAERT a été rencontré. Il n'y aurait plus, désormais, de contractualisation, mais une sorte d'accord pour se concentrer sur le financement de quelques actions-phares. Le CD27 continuerait à verser des subventions aux structures et associations.

**Rouen Capitale Européenne de la Culture :**

Réunion de présentation partenariale et des actions particulières à mener, le 16 mai à 18 heures.  
Pas de nécessité de créer un groupe de travail sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 35.

Le Président,  
Bernard LEROY  
Par déléation

Le Directeur Général



12/12

Régis PETIT

